

ANALYSE PRELIMINAIRE – PROJET DE CONSTRUCTION RESIDENTIELLE – ARTICLE 59 (VOLET 2)

Indentification

- Nom : _____
- Adresse : _____
- Téléphone : _____
- Adresse des travaux : _____
- Matricule : _____
- Zone (plan de zonage) : _____

Implantation de la résidence (zonage municipal)

- Marge de recul avant : _____
- Marge de recul arrière : _____
- Marge de recul latérale : _____

- Croquis / plan d'implantation de la future résidence (voir exemple en annexe)
- Rapport de perméabilité (faisabilité pour installation septique) : _____
- Implantation du puits (respect des distances de 100 pi d'un élément épurateur, d'une parcelle en culture et d'un pâturage pour animaux, etc.) : _____

Normes décision – Article 59

- Superficie du lot (propriété) : _____ Secteur (1,2,3 ou 4) : _____
- Superficie totale résidentiel (incluant le chemin d'accès) : _____
- Distances minimales de 75 mètres d'un champ en culture (propriétés voisines) : _____
- Distances minimales d'un bâtiment d'élevage d'une propriété voisine (voir tableau en annexe) : _____

- Distance minimale de 30 mètres d'une limite de propriété résidentielle : _____

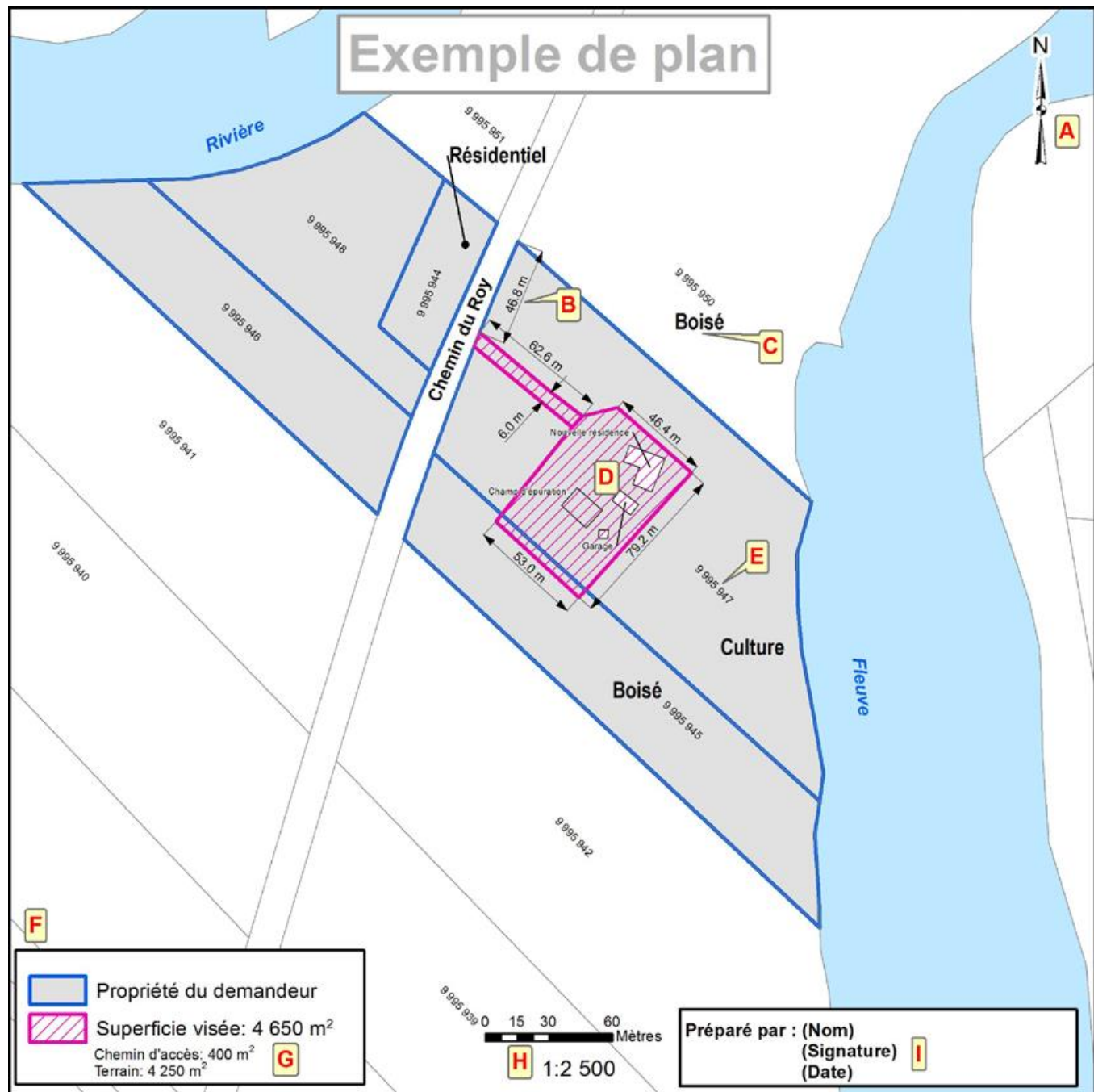
Bâtiment à construire (résidence)

- Plan de construction à fournir
- Fondation : _____
- Dimensions : _____
- Hauteur : _____
- Nombre de chambre à coucher prévue : _____
- Revêtement extérieur et toiture : _____

Informations supplémentaire

- Valeur estimé des travaux : _____
- Exécutant des travaux (entrepreneur) : _____
- Dates estimées du début des travaux : _____
- Dates estimées de la fin des travaux : _____

Vous devez joindre à votre formulaire de demande, un plan localisant précisément le projet.



Exemples d'éléments à indiquer sur le plan :

- A** Une flèche indiquant le nord
- B** Un point de rattachement pour localiser la partie visée sur la propriété (exemple: 46,8 m de la limite de lot)
- C** L'utilisation du sol
- D** Localisation des bâtiments actuels et projetés
- E** Les numéros des lots visés et ceux à proximité
- F** Une légende avec les superficies pertinentes concernées
- G** La superficie de chacune des parties visées
- H** L'échelle du plan
- I** Les informations concernant la conception du plan

Veillez indiquer les distances séparatrices de la résidence à construire par rapport aux distances du tableau suivant :

Type de production	Unités animales*	Distance minimale requise* (m)
Bovine ou veau de grain	Jusqu'à 225	150
Bovine (engraissement)	Jusqu'à 400	182
Laitière	Jusqu'à 225	132
Porcine (maternité, pouponnière)	Jusqu'à 225	236
Porcine (engraissement, naisseur, finisseur)	Jusqu'à 599	267
Volaille (poulet, dindon, etc.)	Jusqu'à 400	236
Autres productions	Distances prévues par les orientations du gouvernement pour 225 unités animales	150